

Produits garantis par
le label de qualité RAL



10 ans de garantie par le fabricant



Éléments de construction en bois imprégnés.
Assurément durables !

Garantie de durabilité en cas d'usage du label «RAL»

Pour tous les produits marqués avec le label RAL Quality Mark Products nous accordons une garantie de durabilité de 10 ans.

Cette garantie de durabilité, défini par le label de qualité RAL couvre tous les produits ou composants endommagé en raison d'un pourrissement précoce ou de dégâts causés par les insectes.

La garantie de durabilité couvre le remplacement gratuit d'un produit équivalent ou similaire de Braun & Würfele GmbH & Co. sur la vente spécifié par l'adresse de livraison du client et ceci sur une période de dix ans à partir de la livraison du produit.

La présente garantie de durabilité est accordée en sus de la garantie légale et contractuelle.

Les conditions d'octroi de cette garantie de durabilité sont:

- La mise en œuvre conforme à nos exigences de pose.
- Les produits ou pièces ne doivent pas avoir subi de transformation (coupe, perçage, etc.)
- La destination d'origine ne doit pas avoir été modifiée

Les autres conditions d'octroi pour la garantie de durabilité sont que les produits soient identifiés avec l'agrafe caractérisant le label de qualité RAL et provenant d'une vente de Braun & Würfele GmbH & Co. Si un produit n'est pas identifié par le marquage RAL, il suffit de la preuve d'achat fournie par la société Braun et Würfele GmbH & Co. pour que la garantie soit appliquée.